

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 31 MARS 2025

Date de convocation : 25 mars 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Délibérations	CONSEILLERS			
	Présents	Pouvoirs	Absents	Votants
De la délibération n°25-027 à 25-049 incluse	28	04	05	32
Pour la délibération n°25-050	27	04	06	31
De la délibération n°25-051 à 25-061	28	04	05	32

Secrétaire : Mme Anne TERLEZ

PRÉSENTS : M. PRIOLLAUD Maire, Mmes TERLEZ, PERCHET, M. PIRES, Mme ROUZÉE, M. DUVÉRÉ, Mme LANGEARD, M. BAUCHARD Adjoints, MM. JUBERT, JUHEL, WUILQUE Mme LETOURNEUR, M. GERMAIN, Mme KOUYOUMDJIAN, VANDAMME, M. GAUTIER, Mme LEMAN, MM. BAZIRE, M. NIEL, Mme DUCASTEL, MM. TOKDEMIR, FERRY, ORTEGA, Mme LÉOSTIC, M. BALSAN, Mme LESAULNIER, MM. THOMAS, VALLEE Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

- Mme Hafidah OUADAH ayant donné pouvoir à Mme Anne TERLEZ
- Mme Marilyne MICHAUD ayant donné pouvoir à Mme Élodie DUCASTEL
- M Marc RIVET ayant donné pouvoir à M François-Xavier PRIOLLAUD
- M Philippe BRUN ayant donné pouvoir à Mme Nolwenn LÉOSTIC

ABSENT EXCUSÉ : M. Charles SAVY

\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$

DÉLIBÉRATION : 25-045 Convention d'engagement partenarial 2025-2028 avec la direction départementale des finances publiques (DDFIP) et le service de gestion comptable (SGC)

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

PAR TRANSMISSION EN SOUS-PRÉFECTURE

DES ANDELYS

PAR VOIE ÉLECTRONIQUE LE

AFFICHÉ LE

04 AVR. 2025

04 AVR. 2025



N°25-045

CONVENTION D'ENGAGEMENT PARTENARIAL 2025-2028 AVEC LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES (DDFIP) ET LE SERVICE DE GESTION COMPTABLE (SGC)

Monsieur le Maire indique, que dans le cadre de la modernisation de la gestion publique locale et de l'amélioration de la qualité des comptes, la ville de Louviers souhaite s'engager dans une démarche volontariste visant à accroître l'efficacité des circuits comptables et financiers et le service rendu aux usagers, et à renforcer la coopération des services avec la DDFIP et le Service de Gestion Comptable (SGC) des Andelys. Le déploiement du nouveau réseau de proximité des finances publiques renforce également la capacité à agir au profit de la ville de Louviers (cf. Charte départementale du 17/12/2019).

Un état des lieux a été réalisé en commun, et les réflexions partagées sur les voies d'amélioration de la qualité d'exécution des opérations, ont permis d'identifier des besoins et des attentes mutuelles, puis de définir conjointement les actions à engager et les domaines à prioriser.

Il a donc été décidé de contractualiser les engagements réciproques par la présente convention, en se fixant une série d'objectifs organisés autour des quatre axes majeurs suivants de progrès :

- faciliter la gestion publique locale, en enrichissant et en optimisant les échanges ;
- améliorer le service aux usagers : maîtriser les délais de paiement et améliorer les conditions de recouvrement en modernisant et en optimisant les chaînes de recettes et de dépenses ;
- offrir une meilleure lisibilité aux décideurs en renforçant la fiabilité des comptes, en mettant notamment en place le Compte Financier Unique (CFU) et en consolidant la démarche de contrôle interne comptable ;
- développer l'expertise financière au service des responsables.

Chaque action menée pour atteindre ces objectifs est détaillée dans une des fiches annexées à la présente convention.

La convention de partenariat prévoit également l'organisation de réunions régulières et un bilan annuel co-construit permettront d'évaluer la progression de chaque action et d'expertiser les mesures mises en œuvre. Cette convention sera signée pour une période de 4 ans allant du 01/01/2025 au 31/12/2028.

Le Conseil est invité à prendre acte de ces éléments.

DÉCISION

LE CONSEIL, ayant entendu le rapporteur et après avoir délibéré,

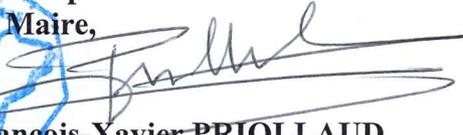
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29,

Considérant le projet de convention joint en annexe de la présente délibération

APPROUVE la convention d'engagement partenarial 2025-2028 avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) et le Service de Gestion Comptable (SGC) des Andelys

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention d'engagement partenarial 2025-2028 ci-annexée et tous documents relatifs à la mise en œuvre de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

Pour copie conforme
Le Maire,

François-Xavier PRIOLLAUD

